

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 69

Votants : 72

N°33

OBJET :

**CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU
RESEAU DE
TRANSPORTS URBAINS
DE PERSONNES DE
VICHY COMMUNAUTE**

**CHOIX DU
CONCESSIONNAIRE,
APPROBATION DU
PROJET DE
CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORTS URBAINS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Prefecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les avis et rapports de la Commission de délégation de service public (CDSP) sur les candidatures et les offres initiales,

Vu le rapport de l'exécutif sur les offres finales,

Vu le projet de concession de service public de transports urbains,

Considérant que Vichy Communauté est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son ressort territorial et que, par une délibération en date du 30 mars 2017, à l'approche de l'échéance du contrat en cours (31 août 2018), le conseil communautaire a approuvé le principe d'une concession de service public, d'une durée de 7 ans et 11 mois, pour l'exploitation du réseau de transports urbains,

Considérant qu'un avis de concession a été publié au BOAMP et au JOUE le 30 mars 2017 avec une date limite de remise des candidatures au 4 mai 2017 à 16h ; qu'à cette date, quatre candidats ont déposé un dossier de candidature : CARPOSTAL, RATPDEV, TRANSDEV et KEOLIS,

Considérant qu'après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la CDSP a admis les quatre candidats à remettre une offre initiale avant le 17 juillet 2017, 12h ; qu'à cette date, quatre offres ont été déposées,

Considérant que la CDSP a procédé à l'ouverture, puis à l'analyse des offres initiales et qu'elle a émis un avis favorable à l'ouverture d'une négociation avec chacun des soumissionnaires,

Considérant que deux tours de négociation ont été organisés avec chaque soumissionnaire (7-8 septembre 2017 - 19 octobre 2017) à l'issue desquels il a été demandé la remise d'une offre finale avant le 6 novembre 2017 à 16h,

Considérant que les quatre soumissionnaires ont remis une offre finale et qu'après analyse des offres finales au regard des critères de jugement des offres indiquées dans le règlement de la consultation, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du conseil communautaire le choix du candidat TRANSDEV et le contrat mis au point avec ce candidat,

Considérant que les raisons de ce choix et l'économie générale du projet de contrat sont exposées dans le rapport établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT et communiqué à l'appui de la convocation avec les pièces de la procédure,

Considérant l'examen de ce choix par la commission n°2 le 28 novembre 2017,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de la société TRANSDEV comme concessionnaire en charge du service public de transports urbains,
- d'approuver le projet de concession de service public de transports urbains et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation avec ledit candidat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la concession de service public de transports urbains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

M. BAYLAUCQ ne prend pas part au débat et au vote.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour et 5 absentions (Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIÈRE

